



## **Contrat d'accompagnement à une vie autodéterminée**

entre

La Fondation Foyer-Handicap, sise rue des Caroubiers 3bis, case postale 2016, 1227 Carouge (GE)

et

Madame/Monsieur, adresse

Le présent contrat a pour but de formaliser la demande de la personne en vue de réaliser son projet de vie autodéterminée. Il est élaboré d'un commun accord entre la personne (et/ou son représentant légal) d'une part et la Fondation Foyer Handicap d'autre part.

Foyer-Handicap est une fondation privée qui a pour but de gérer des résidences, des ateliers, un service d'accompagnement et des appartements « indépendance » susceptibles d'accueillir des personnes adultes en situation de handicap physique prépondérant.

Le partenariat avec la personne en situation de handicap et son réseau socio-familial vise à garantir une continuité de son accompagnement, dans le respect de ses choix individuels ;

Un projet personnalisé est mis en place entre l'institution et chaque personne ;

Chaque intervenant a pour mission d'aider la personne, à se maintenir dans le meilleur état de santé possible, ainsi qu'à lui permettre de développer son indépendance et son autonomie ;

### **1. CONDITIONS D'ADMISSION DANS LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FONDATION**

Sont admis en accompagnement à une vie autodéterminée :

- Les personnes au bénéfice de prestations individuelles de l'assurance - invalidité ou en cours d'obtention de celle-ci (dont le handicap est reconnu par l'AI) nécessitant l'encadrement offert par les professionnels de la Fondation, sur décision de la Commission cantonale d'indication,
- Les Résidents de la Fondation quittant l'institution et souhaitant entrer dans un processus d'accompagnement à domicile.

Lors de l'admission, les candidats doivent être âgés au minimum de 18 ans et au maximum à l'âge l'AVS.

## **2. MISSION DE L'ACCOMPAGNEMENT**

Offrir à la personne adulte en situation de handicap physique, un accompagnement individualisé destiné à lui permettre la réalisation de son projet de vie autodéterminé (ci-après, nommée « la personne »).

Le projet réalisé avec la personne vise à lui apporter le soutien nécessaire pour répondre à ses besoins, promouvoir son autonomie et faciliter son intégration ou réintégration sociale.

Il s'adresse aux personnes présentant un handicap physique prédominant, désireuses de vivre dans un cadre adapté à leurs besoins, ainsi qu'à des personnes désireuses de s'installer dans leur propre appartement.

L'accompagnement s'appuie sur les ressources disponibles constituées par le réseau familial, médico-psychosocial, professionnel et communautaire.

## **3. LES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

Les prestations fournies à la personne dans le cadre d'un accompagnement à domicile vont dépendre des objectifs fixés dans le cadre du Projet Personnel. Elles seront adaptées et réévaluées régulièrement et conjointement avec la personne et le coordinateur de projet. Lors de ces évaluations, l'aide à apporter sera adaptée selon l'évolution ou l'involution de la situation de la personne en appartement à domicile. Le but final étant bien entendu, de maintenir une vie en appartement à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Ces prestations comprennent :

- Un accompagnement personnalisé élaboré en fonction des ressources de la personne, de ses besoins et de ses objectifs, et qui sera adapté régulièrement (au minimum 1 fois par trimestre)
- Des prestations de soutien et conseils dans la limite du temps négocié entre le coordinateur du projet et la personne, soit environ \_\_\_\_\_ heures/semaine, au tarif horaire de CHF \_\_\_\_\_ charges comprises, correspondant à la prestation du professionnel qui en assure la coordination.
- Une aide pour développer l'autonomie et l'indépendance de la personne.
- Un accompagnement dans les démarches de la personne en vue de trouver ou de retrouver des activités sociales.
- Une assistance à la personne dans les activités ou d'autres démarches qu'elle aura identifiées comme importantes au préalable et dont la réalisation lui serait difficile.

## **4. LES PRESTATIONS DU COORDINATEUR**

- Informe la personne et ses proches du concept d'accompagnement, de ce qu'il permet, de la notion de partenariat.
- Aide la personne à identifier le réseau et élabore avec elle le projet.
- Fait la synthèse des données disponibles.
- Collabore au projet et coordonne son action avec les personnes concernées.  
(Famille, amis, thérapeutes internes et externes)
- Rencontre la personne de manière régulière pour négocier avec elle les réponses et l'aide à lui apporter

## **5. LES PRESTATIONS DE LA PERSONNE**

- Est présente et disponible au domicile ou au lieu de rencontre prévu, aux heures de passage du coordinateur de projet.
- Collabore activement au projet formulé conjointement ;
- Participe aux réunions de réseau avec les personnes clés du projet ;
- Accepte que certaines informations soient collectées auprès des professionnels concernant la personne ;
- Accepte, qu'en cas d'urgence, le coordinateur du projet fasse appel au médecin traitant de la personne ou aux services d'urgences.

## 6. AUTRES MODALITES DU CONTRAT

- Le présent contrat est fixé pour une durée d'une année, renouvelable tacitement. L'une ou l'autre des parties peut mettre fin au contrat en observant un préavis de 15 jours
- Les 3 premiers mois sont considérés comme temps d'essai. Pendant cette période les parties peuvent mettre fin au contrat sans délais.
- Chaque partie s'engage à contribuer, par un comportement respectueux et avenant, à la bonne marche du projet.
- Par leur signature, les parties attestent avoir pris connaissance du présent contrat et s'engagent à le respecter. Un exemplaire signé est remis à chaque partie.
- Le droit Suisse est applicable au présent contrat. En cas de litige, les tribunaux Genevois sont seuls compétents.

Pour la Fondation Foyer-Handicap

Le coordinateur du pool d'accompagnement

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

M. / Mme XX  
(ou son représentant légal)

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Distribution : 1 original pour l'intéressé-e  
1 original pour la direction générale  
1 copie pour le pool d'accompagnement